

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, BALTHAZARD Isabelle, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain

**ABSENTS** : ENGELVIN Danielle, NURY Yvan

Le PV du 24 février 2016 est adopté à l'unanimité.

### **Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2015**

#### **Commune**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	367 315.48	Dépenses	77 915.19
Excédent fonct. 2014	466 067.57	Déficit investis. 2014	36 895.54
Recettes	488 170.25	Recettes	65 033.26
Résultat de clôture	+ 586 922.34	Résultat de clôture	- 49 777.47

#### **CCAS**

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	3 565.67
Excédent de fonct. 2014	2 631.44
Recettes	3 447.91
Résultat de clôture	2 513.68

Compte tenu de la dissolution du CCAS au 31/12/2015, le compte administratif et le compte de gestion sont votés par le conseil municipal et signés par le maire.

Le résultat 2015 du CCAS sera affecté au budget primitif 2016 de la commune.

#### **Assainissement**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	37 515.61	Dépenses	11 815.69
Déficit fonct. 2014	32 057.72	Excédent invest. 2014	35 652.25
Recettes	69 687.80	Recettes	20 601.52
Résultat de clôture	+ 114.47	Résultat de clôture	+ 44 438.08

#### **Lotissement « Le Haut des Agrèves »**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Excédent fonct. 2014	+ 52 917.11	Déficit investis. 2014	34 732.96

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2015 sont adoptés à l'unanimité.

#### **Vote des 3 taxes**

Les bases augmentant chaque année, le conseil municipal décide de ne pas augmenter ces taux et vote les taux ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 9%
- Taxe sur le foncier bâti : 14%
- Taxe sur le foncier non bâti : 62%

### **Vote des subventions**

Le conseil décide que les subventions ne seront plus reconduites systématiquement chaque année.

Un courrier sera fait lors du versement des subventions pour indiquer les nouvelles modalités d'attribution pour l'année prochaine.

Pour 2016, les subventions sont reconduites sauf pour l'ADMR d'Etables et l'AMAP de St Jean de Muzols.

### **Vote des budgets 2016**

#### **Commune**

##### **Fonctionnement**

Dépenses	973 932.00
Excédent fonct. reporté	533 658.55
Recettes	440 273.45

##### **Investissement**

Dépenses	477 250.00
Déficit d'invest. reporté	49 777.47
Recettes	527 027.47

#### **Assainissement**

##### **Fonctionnement**

Dépenses	63 419.68
Excédent fonct. reporté	114.47
Recettes	63 305.21

##### **Investissement**

Dépenses	115 615.21
Excédent invest. reporté	44 438.08
Recettes	71 177.13

#### **Lotissement « Le Haut des Agrèves »**

##### **Fonctionnement**

Dépenses	87 650.07
Excédent fonct. Reporté	52 917.11
Recettes	34 732.96

##### **Investissement**

Dépenses	34 732.96
Déficit d'invest. reporté	34 732.96
Recettes	69 465.92

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

### **Convention avec Vion et St Jean de Muzols**

Un projet de convention avec la commune de Vion et St Jean de Muzols, concernant la construction d'un terrain multisports sur la commune de Vion est présenté. Cette dernière s'engage à mettre à disposition à titre gracieux cet équipement pour les habitants des communes de Lemps et St Jean de Muzols. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

### **Convention sensibilisation aux pratiques musicales**

L'école publique a décidé de reconduire les séances d'éveil musical pour l'année scolaire 2016/2017. Le coût de cette prestation s'élève à 2 814 € (15 séances d'1h pour les 3 classes) financée à 40% par le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, le solde à la charge de la commune s'élève à 1 688,40 €. Accord du Conseil pour la signature de cette convention.

### **Divers**

Mme Desestret fait le compte rendu du conseil d'école.

Le repas du CCAS est fixé au samedi 21 janvier 2017.

Les communes de Cheminas, Sècheras, Vion et Lemps ont signé une convention avec l'APSOAR. Cette année, un spectacle est prévu dans notre commune le jeudi 21 avril 2016 à 19 h sur la place de la mairie (ou à la salle des fêtes en cas de mauvais temps), un autre spectacle est programmé à Cheminas le samedi 18 juin 2016.